



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
15 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante et unième session

Santiago, 2-9 décembre 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme**

### Organe subsidiaire de mise en œuvre Cinquante et unième session

Santiago, 2-9 décembre 2019

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme**

## Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques\*

### Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés, entre octobre 2018 et septembre 2019, par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. Il contient des informations sur les questions d'organisation et de procédure, notamment sur les réunions tenues pendant la période considérée et les changements intervenus dans la composition et la coprésidence du Comité exécutif et de ses groupes d'experts. Il met en évidence les progrès accomplis par le Comité exécutif dans la mise en œuvre des secteurs d'activité stratégiques de son plan de travail quinquennal glissant. Il présente les trois grands domaines d'action couverts par ce plan de travail : collaboration et cohérence pour consolider les connaissances et l'action ; rôle de premier plan en matière de réflexion ; élargissement du réseau d'experts. Il contient également des informations sur les travaux menés par l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et le groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques, qui relèvent du Comité exécutif.

\* Il a été convenu que le présent rapport serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes .....		3
I. Introduction .....	1–5	4
A. Mandat .....	1–2	4
B. Objet du rapport.....	3–4	4
C. Mesures que pourraient prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l’Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	5	4
II. Questions d’organisation et de procédure .....	6–18	5
A. Réunions et manifestations .....	6–9	5
B. Présidence et composition du Comité exécutif .....	10–13	5
C. Organisation des travaux .....	14–18	6
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre .....	19–48	7
A. Travaux thématiques du Comité exécutif .....	19–21	7
B. Collaboration pour renforcer la cohérence et consolider les connaissances, l’action et l’appui .....	22–40	8
C. Rôle de premier plan en matière de réflexion pour la sensibilisation et l’étéffement des connaissances .....	41–46	13
D. Élargissement du réseau d’experts.....	47–48	14
 Annexes		
I. Membres du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et groupes d’experts dont ils font partie .....		16
II. Résumé des travaux de l’Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population à sa troisième réunion, composition et plan de travail de l’équipe .....		18
III. Résumé des travaux du groupe d’experts techniques sur la gestion globale des risques à sa première réunion, composition du groupe et plan d’action .....		20

## Abréviations et acronymes

Cadre de Sendai	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
YOUNGO	Collectif des ONG de jeunes

## **I. Introduction**

### **A. Mandat**

1. Par sa décision 2/CP.19, la Conférence des Parties (COP) a établi le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (ci-après le « Mécanisme international de Varsovie), qui est chargé de superviser l'exécution des fonctions du Mécanisme international de Varsovie<sup>1</sup>. Le Comité exécutif fait rapport chaque année à la COP par l'intermédiaire des organes subsidiaires et formule des recommandations s'il y a lieu.

2. À sa vingt-troisième session, la COP a demandé<sup>2</sup> au Comité exécutif de faire figurer dans ses rapports annuels, selon qu'il conviendrait, des informations plus détaillées sur les travaux que ses groupes d'experts, sous-comités, groupes d'étude, groupes consultatifs thématiques et groupes de travail spéciaux chargés de différentes tâches consacreront, dans toute la mesure du possible, aux questions intéressant le contexte régional et national recensées par les Parties dans leurs communications<sup>3</sup>.

### **B. Objet du rapport**

3. On trouvera dans le présent document :

a) Un compte rendu des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif pendant la période comprise entre octobre 2018 et septembre 2019 (ci-après la « période considérée ») ;

b) Des renseignements sur les questions d'organisation et de procédure intéressant le Comité exécutif ;

c) Des renseignements utiles sur les travaux des groupes d'experts du Comité exécutif.

4. L'additif au présent document (FCCC/SB/2019/5/Add.1) contient des renseignements sur les résultats de la dixième réunion du Comité exécutif, qui devrait se tenir du 23 au 25 octobre 2019.

### **C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

5. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre souhaiteront peut-être examiner les informations figurant dans le rapport du Comité exécutif, et recommander des projets de conclusions ou de décisions fondés sur les travaux de ce comité, pour examen et adoption par l'organe ou les organes compétent(s)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Décision 2/CP.19, par. 2.

<sup>2</sup> Décision 5/CP.23, par. 6.

<sup>3</sup> En réponse à l'invitation que la COP leur avait adressée au paragraphe 5 de sa décision 3/CP.22. Ces communications sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/10064>.

<sup>4</sup> Rien, dans le présent document, ne préjuge des vues des Parties ni des conclusions sur les questions relatives à la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

## II. Questions d'organisation et de procédure

### A. Réunions et manifestations

6. Pendant la période considérée :

a) La neuvième réunion du Comité exécutif s'est tenue du 9 au 11 avril 2019 à Bonn (Allemagne). Elle était ouverte aux observateurs, et des enregistrements des débats plénières ainsi que les documents de la réunion sont disponibles en ligne, afin de favoriser la transparence<sup>5</sup> ;

b) L'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population a tenu sa troisième réunion les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2019 à Genève (Suisse), dans les locaux de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), dont le représentant est membre de l'Équipe spéciale ;

c) Le groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques s'est réuni pour la première fois les 29 et 30 août 2019 à Bonn<sup>6</sup>. La réunion était organisée par l'Institut allemand de développement.

7. En outre, le Comité exécutif a organisé :

a) Une manifestation parallèle intitulée « Recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population », le 6 décembre 2018 pendant la vingt-quatrième session de la COP<sup>7</sup> ;

b) Un dialogue d'experts consacré aux technologies visant à prévenir et réduire les pertes et préjudices dans les zones côtières et à y faire face, le 17 juin 2019 pendant la cinquantième session des organes subsidiaires<sup>8</sup>.

8. Le Comité exécutif devrait tenir sa dixième réunion – la deuxième en 2019 – du 23 au 25 octobre 2019 à Bonn. Dans le cadre de la mise en œuvre du secteur d'activité stratégique c) de son plan de travail quinquennal glissant, un atelier est prévu à Bonn les 29 et 30 octobre 2019.

9. En outre, le Comité exécutif a communiqué des informations sur l'état d'avancement de ses travaux, lors de la manifestation organisée le 10 décembre 2018, pendant la vingt-quatrième session de la COP et en collaboration avec la présidence de celle-ci, pour marquer le cinquième anniversaire du Mécanisme international de Varsovie<sup>9</sup>.

### B. Présidence et composition du Comité exécutif

10. À sa neuvième réunion, le Comité exécutif a élu M<sup>me</sup> Dawn Pierre-Nathoniell (Sainte-Lucie) et M<sup>me</sup> Monika Antosik (Pologne) Coprésidentes pour un mandat d'un an.

11. À sa vingtième session, la COP a décidé que les membres du Comité exécutif seraient nommés pour un mandat de deux ans et ne pourraient accomplir plus de deux mandats consécutifs<sup>10</sup>. M. Alpha Kaloga (Guinée) a été élu membre pour la première fois à la vingt-quatrième session de la COP. À la même session, les membres ci-après ont été réélus : M<sup>me</sup> Pepetua Election Latasi (Tuvalu, États d'Asie et du Pacifique) ; M. Antonio

<sup>5</sup> Voir <https://unfccc.int/event/9th-meeting-of-the-executive-committee-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage>.

<sup>6</sup> Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/executive-committee-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage-wim-excom/first-meeting-of-the-technical-expert-group-on-comprehensive-risk-management>.

<sup>7</sup> Voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/loss-and-damage-ld/workshops-meetings/cop24-side-event-recommendations-of-the-task-force-on-displacement>.

<sup>8</sup> Voir <https://unfccc.int/node/195386>.

<sup>9</sup> Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/executive-committee-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage-wim-excom/workshops-meetings/cop-presidency-event-5th-anniversary-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage>.

<sup>10</sup> Décision 2/CP.20, par. 7.

Cañas (El Salvador, États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; M<sup>me</sup> Dawn Pierre-Nathoniél (Sainte-Lucie, petits États insulaires en développement) ; M. Adao Soares Barbosa (Timor-Leste, pays les moins avancés) ; M. Malcolm Ridout (Parties visées à l'annexe I) ; M. Farhan Akhtar (Parties visées à l'annexe I) ; M<sup>me</sup> Cornelia Jäger (Parties visées à l'annexe I) ; et M. Valeriy Sedyakin (Parties visées à l'annexe I)<sup>11</sup>.

12. Au cours de la période considérée, M. Yuichi Ono a remplacé M. Kimio Takeya (Parties visées à l'annexe I) et M. Narcis Jeler a remplacé M. Thomas De Lannoy (Parties visées à l'annexe I). Le Comité exécutif a accueilli favorablement leurs nominations. En outre, M<sup>me</sup> Ekaterina Mikadze (Géorgie) a démissionné le 5 avril 2019 et le poste reste vacant.

13. On trouvera à l'annexe I la liste des membres du Comité exécutif au 25 septembre 2019 et des renseignements sur la composition de ses groupes d'experts.

### C. Organisation des travaux

14. En plus d'assister aux réunions ordinaires du Comité exécutif et des groupes d'experts, selon qu'il convient, les membres travaillent également entre les réunions en communiquant par voie électronique afin de faire progresser les travaux thématiques dans le cadre de groupes de travail spécialisés.

15. À la première réunion de chaque année, le Comité exécutif examine les orientations données par son organe directeur suprême. À cette fin, à sa neuvième réunion, il est convenu de tenir compte des encouragements contenus dans la décision 10/CP.24, relatifs à la mise en œuvre de ses secteurs d'activité stratégiques et des travaux des groupes d'experts, selon les cas. Il est également convenu d'examiner, à ses futures réunions, à compter de la première réunion de 2020, le rôle et la contribution qui pourraient être les siens, en prenant note du calendrier prévu pour le bilan mondial, tel qu'il figure dans la décision 19/CMA.1.

16. Le plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif prévoit des activités prioritaires pour la période 2019-2021. À sa neuvième réunion, le Comité exécutif est convenu d'intégrer les activités prioritaires énoncées dans les secteurs d'activité stratégiques a) à d) aux travaux de ses divers groupes d'experts<sup>12</sup>. Il a également encouragé ceux-ci à échanger leurs contributions concernant :

- a) Les liens entre les secteurs d'activité et avec d'autres organes ;
- b) Les liens avec le secteur d'activité stratégique e) ;
- c) Les moyens novateurs de communication et de sensibilisation.

17. Étant donné que l'examen du Mécanisme international de Varsovie aura lieu en décembre 2019, le Comité exécutif est convenu de déterminer les activités de suivi découlant de cet examen, selon qu'il conviendra, à sa première réunion de 2020.

18. Des séances de travail informelles parallèles ont lieu la demi-journée qui précède les réunions officielles du Comité exécutif. Elles permettent aux membres participant aux travaux des groupes d'experts ou ayant mené de nombreuses activités entre les réunions de conclure leurs travaux intersessions. Elles sont suivies d'une réunion de tous les membres. Ces arrangements facilitent l'intégration des nouveaux membres et la conclusion des travaux intersessions et contribuent à l'efficacité et à l'efficience générales du Comité exécutif, notamment au cours des délibérations à ses réunions officielles.

<sup>11</sup> Une liste des membres actuels du Comité exécutif est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/executive-committee-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage-wim-excom/members>.

<sup>12</sup> Le groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement, le groupe d'experts des pertes autres qu'économiques, le groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques et l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population.

### III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre

#### A. Travaux thématiques du Comité exécutif

19. Les efforts du Comité exécutif portent essentiellement sur le renforcement de la coopération et la facilitation des activités dans les nombreux domaines thématiques suivants<sup>13</sup> :

a) **Les phénomènes qui se manifestent lentement**, à savoir les huit changements climatiques progressifs suivants et leurs effets : la désertification, le recul des glaciers et ses conséquences, l'augmentation des températures, la dégradation des terres et des forêts, la diminution de la diversité biologique, l'élévation du niveau de la mer, l'acidification et la salinisation des océans ;

b) **Les pertes autres qu'économiques**, qui englobent des éléments très divers qui n'ont pas un caractère économique, ne sont normalement pas échangés sur les marchés, et ont une incidence sur les personnes (par exemple, la vie, la santé, la mobilité), sur la société (par exemple, le territoire, le patrimoine culturel, les savoirs autochtones, l'identité sociétale et culturelle) et sur l'environnement (par exemple, la biodiversité, les services écosystémiques) ;

c) **Les méthodes de gestion globale des risques**, à savoir l'évaluation, la réduction, le transfert et la conservation des risques climatiques, destinées à renforcer la résilience à long terme des pays en développement, face aux pertes et préjudices, notamment par la préparation aux situations d'urgence ; des mesures plus efficaces de relèvement et de remise en état, qui permettent de mieux reconstruire en anticipant l'avenir ; des instruments de protection sociale ; et des démarches transformatrices ;

d) **La mobilité des êtres humains**, notamment les migrations, les déplacements et la réinstallation planifiée ;

e) **L'action et l'appui**, notamment en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, afin de remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques.

20. En marge de sa neuvième réunion, le Comité exécutif a également tenu une séance de trois heures, dans le cadre du Plan d'action pour l'égalité des sexes et en collaboration avec des experts en la matière, sur les moyens de prendre davantage en considération les questions liées à l'égalité des sexes dans l'exécution du plan de travail quinquennal glissant. Les participants à cette séance ont recensé les difficultés particulières dans ce domaine et les mesures que le Comité exécutif pourrait prendre à l'avenir pour intégrer les questions d'égalité des sexes dans les activités susmentionnées. Au total, 28 ensembles de questions et de problèmes liés à l'égalité des sexes ont été examinés dans les secteurs d'activité stratégiques du Comité exécutif, ainsi que 26 moyens concrets et interdépendants d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans ses travaux. Parmi les mesures proposées figurait une collaboration plus étroite avec le Plan d'action pour l'égalité des sexes et les organismes compétents, relevant ou non de la Convention.

21. Depuis la dernière période considérée, dans le cadre de son plan de travail quinquennal glissant, le Comité exécutif a réalisé des progrès dans tous les domaines susmentionnés, comme le montre plus en détail la suite du présent document, et cela, à son tour, a contribué à l'exécution de trois des fonctions dévolues au Mécanisme international de Varsovie.

<sup>13</sup> Pour plus de détails sur l'éventail des domaines thématiques, voir les secteurs d'activité stratégiques énoncés dans le plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie.

## **B. Collaboration pour renforcer la cohérence et consolider les connaissances, l'action et l'appui**

22. Le Comité exécutif a poursuivi son action en faveur d'une meilleure cohérence et a examiné les possibilités de collaboration par des échanges informels d'informations sur les travaux actuels et futurs des organes compétents et des programmes de travail concernés.

### **1. Comblent le fossé entre les compétences techniques et les politiques : technologies visant à prévenir et réduire les pertes et préjudices dans les zones côtières et à y faire face**

23. Le Comité exécutif et le Comité exécutif de la technologie ont collaboré à l'élaboration d'une note d'orientation commune sur les technologies visant à prévenir et réduire les pertes et préjudices dans les zones côtières et à y faire face<sup>14</sup>. Aux fins de ce travail conjoint, le terme « technologies » désigne les options technologiques d'ordre matériel, logiciel et organisationnel. Au cours de la période considérée, le groupe de travail intersessions des deux comités<sup>15</sup>, avec l'aide du secrétariat, s'est appuyé sur la note de cadrage approuvée à la huitième session du Comité exécutif pour élaborer un synopsis de haut niveau de la note d'orientation. Le groupe de travail a invité un certain nombre d'experts compétents à contribuer, sur une base volontaire, aux travaux conjoints. Les deux Comités ont également organisé ensemble un dialogue d'experts en marge de la cinquantième session des organes subsidiaires afin d'accroître la participation des experts concernés et de rendre ces travaux conjoints plus inclusifs<sup>16</sup>.

24. Les modalités et les moyens ci-après ont été exploités pour tirer parti des compétences pertinentes : le fichier d'experts du Mécanisme international de Varsovie ; le réseau de partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements ; les partenaires du consortium et les membres du réseau du Centre-réseau des technologies climatiques (CRTC) ; et un appel à manifestations d'intérêt<sup>17</sup>. Plus de 20 experts contribuent à ce travail conjoint, qui devrait s'achever au début de 2020. Cette note d'orientation comprendra des chapitres sur les technologies utilisées pour l'évaluation et la conservation des risques climatiques dans les zones côtières et pour les activités de relèvement et de remise en état.

25. En plus d'avoir facilité l'élaboration de la note d'orientation commune, ce dialogue d'experts a permis : de mieux faire comprendre les méthodes de gestion globale des risques dans les zones côtières ; de recenser les technologies pertinentes disponibles, y compris au niveau des communautés locales et autochtones ; de partager les enseignements à retenir et les bonnes pratiques ; de recenser d'autres mesures qui pourraient être prises par diverses parties prenantes pour prévenir et réduire les pertes et préjudices dans les zones côtières et y faire face.

### **2. Poursuivre une action coordonnée dans le domaine des déplacements liés aux changements climatiques**

26. Consciente de la nécessité d'aider les pays à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face, la COP, par sa décision 1/CP.21, a créé l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population. Sur la base des activités techniques découlant du premier plan de travail de cette équipe spéciale, le Comité exécutif a communiqué à la COP à sa vingt-quatrième

<sup>14</sup> Dans le cadre de l'activité 3 a) du secteur d'activité stratégique c) du plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif.

<sup>15</sup> Ce groupe de travail conjoint se compose de deux membres de liaison du Comité exécutif et deux représentants de l'équipe spéciale du Comité exécutif de la technologie chargée des nouvelles questions intersectorielles.

<sup>16</sup> Voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/loss-and-damage-ld/workshops-meetings/expert-dialogue-on-technologies-for-averting-minimizing-and-addressing-loss-and-damage-in-coastal>.

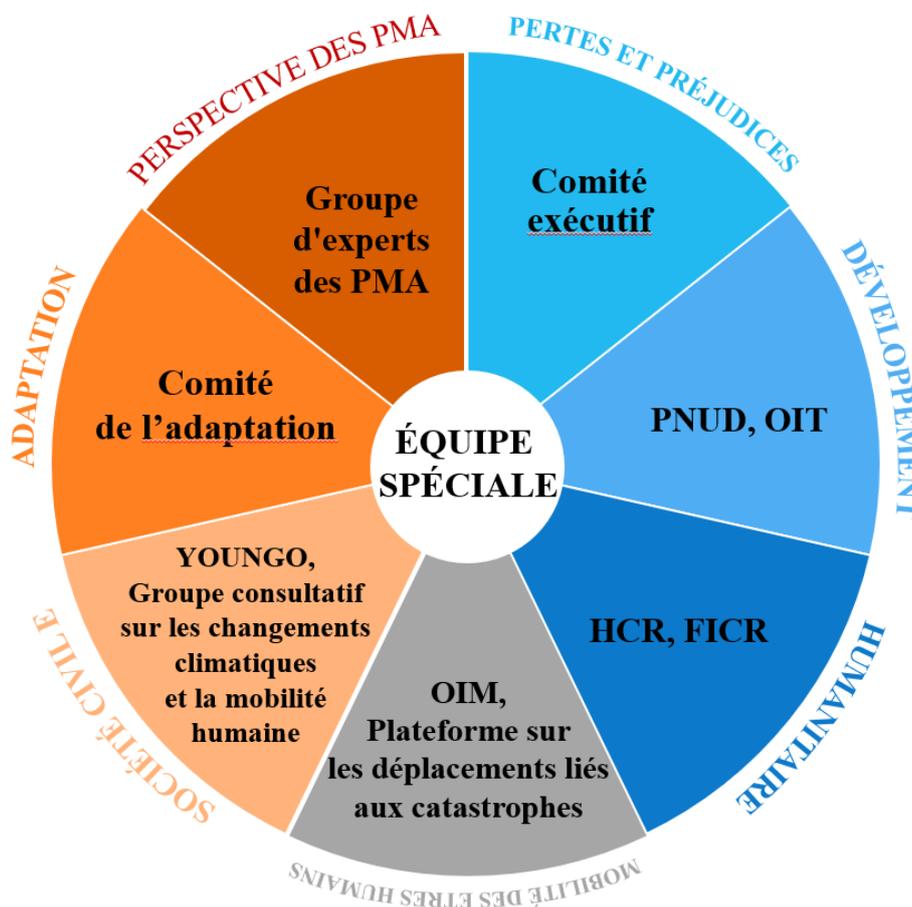
<sup>17</sup> Voir <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Expression%20of%20Interest%20Form%20.pdf>.

session une série de recommandations détaillées relatives à des démarches intégrées visant à prévenir et à réduire les déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face. À son tour, la COP a invité les Parties, les organes relevant de la Convention et de l'Accord de Paris, les organismes des Nations Unies et les parties prenantes à prendre en considération ces recommandations lors de l'exécution des travaux correspondants, selon qu'il conviendrait<sup>18</sup>. À sa vingt-quatrième session, la COP a également salué la décision du Comité exécutif de prolonger le mandat de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population.

27. L'Équipe spéciale applique une approche intégrée et collabore avec les parties prenantes, dans le cadre et en dehors de la Convention. Sa composition actuelle est représentée à la figure 1<sup>19</sup>. Au cours de la deuxième phase des travaux, la proportion de femmes parmi ses membres a augmenté de 7 %, contribuant ainsi à un meilleur équilibre entre les sexes parmi les parties prenantes œuvrant dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie.

Figure 1

**Composition de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population (septembre 2019)**



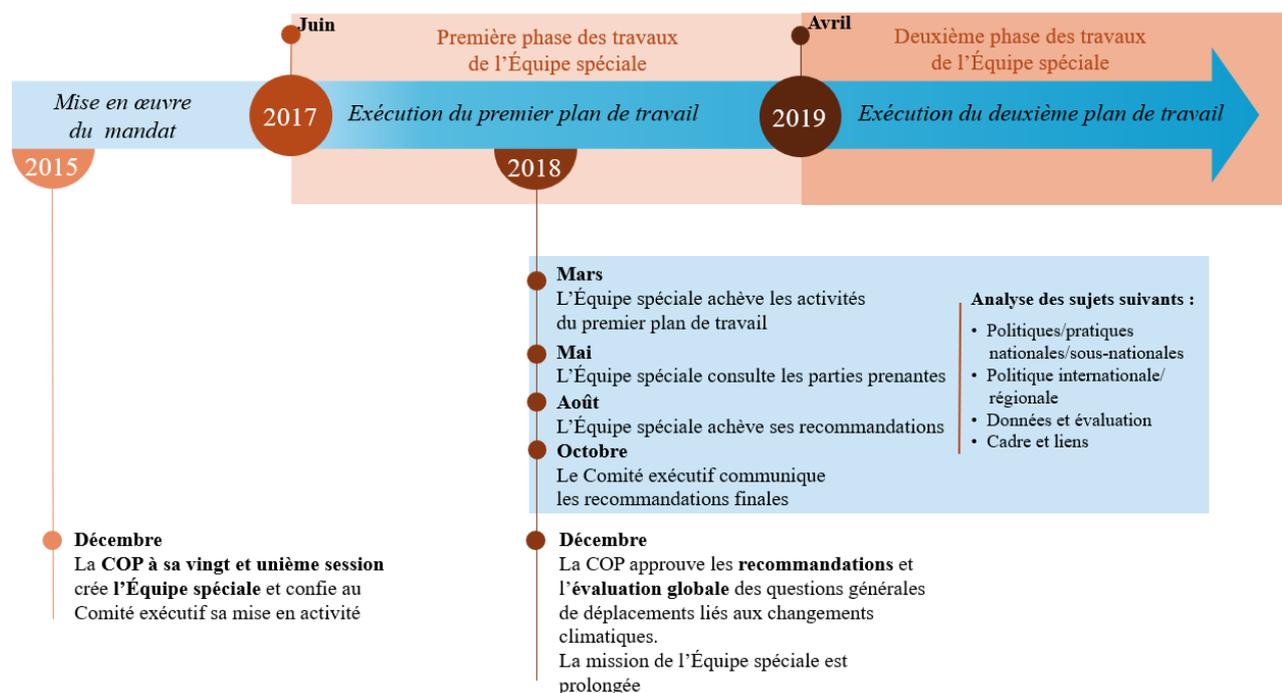
28. Grâce à ses membres, l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population bénéficie de connaissances, de compétences, de ressources et de services d'assistance technique dans les domaines de la mobilité des êtres humains, de l'aide humanitaire, du développement, de l'adaptation, de la jeunesse, de la perspective des pays les moins avancés et des pertes et préjudices.

<sup>18</sup> Décision 10/CP.24, annexe.

<sup>19</sup> Voir <https://unfccc.int/wim-excom/sub-groups/TFD>.

29. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a adopté le nouveau mandat et lancé la deuxième phase des travaux de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population. Celle-ci a ensuite consacré sa troisième réunion à l'élaboration d'un plan de travail pour la deuxième phase de ses travaux. L'annexe II contient un résumé des travaux ainsi que des informations sur la composition de l'Équipe spéciale. Le plan de travail de l'Équipe spéciale, qui devrait être approuvé à la dixième réunion du Comité exécutif, sera inclus dans l'additif au présent document. La figure 2 présente un calendrier de l'Équipe spéciale.

Figure 2  
Calendrier de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population



### 3. Faire progresser les méthodes de gestion globale des risques dans le cadre des pertes et préjudices

#### a) Lancement du groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques

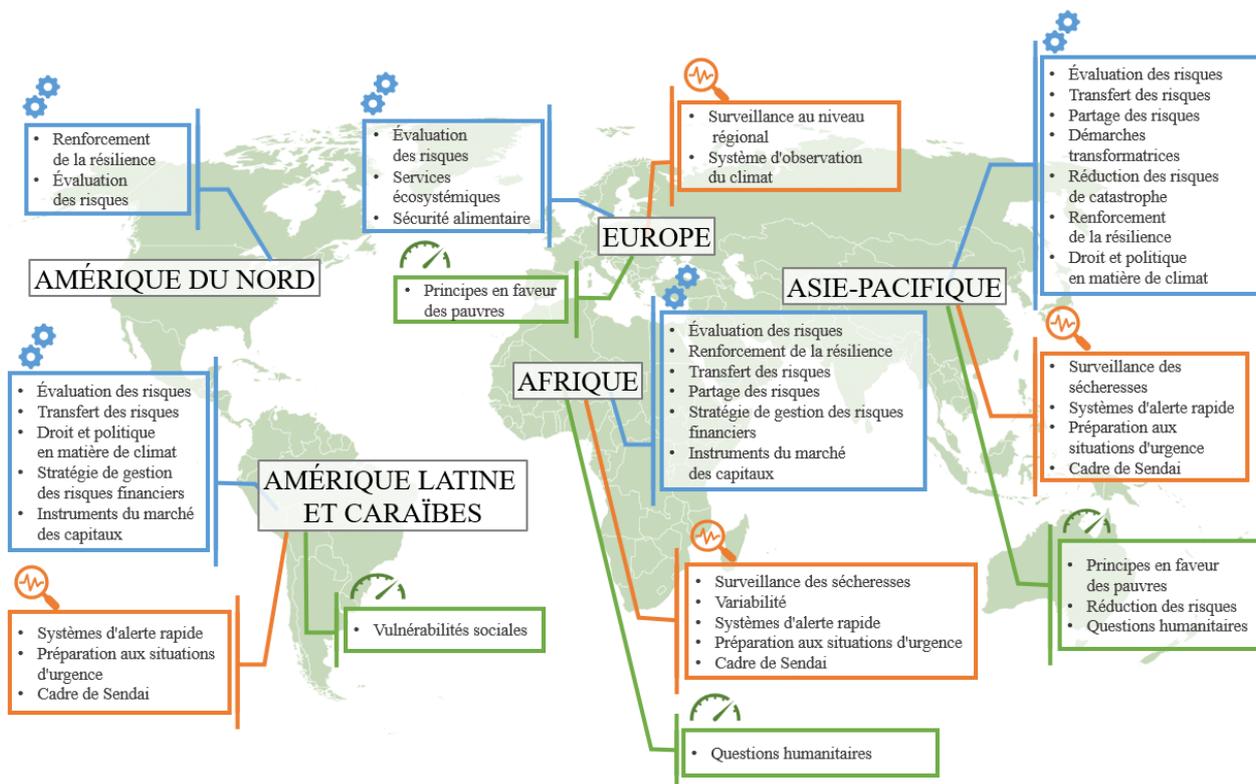
30. Le Comité exécutif est habilité, par la décision 2/CP.20, à créer des groupes d'experts, sous-comités, groupes d'étude, groupes consultatifs thématiques ou groupes de travail spéciaux, chargés de le conseiller, selon que de besoin, dans l'exécution de ses travaux de mise en œuvre du Mécanisme international de Varsovie, et de lui faire rapport à ce sujet<sup>20</sup>. À sa septième réunion, le Comité exécutif a créé trois groupes d'experts sur, respectivement, les phénomènes qui se manifestent lentement, les pertes autres qu'économiques et les méthodes de gestion globale des risques, conformément à son mandat.

31. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a créé le groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques et l'a chargé de mettre en œuvre le secteur d'activité stratégique c) de son plan de travail quinquennal glissant. D'avril à août 2019, le Comité exécutif a invité 23 experts à siéger au sein de ce groupe, en veillant à la diversité géographique, à la présence de compétences techniques pointues et de compétences transdisciplinaires, et au maintien de l'équilibre entre les sexes (voir fig. 3 et annexe III pour des informations sur la composition du groupe d'experts). Sur les 23 experts invités, 18 ont accepté de devenir membre du groupe.

<sup>20</sup> Décision 2/CP.20, par. 8.

32. Ce groupe d'experts techniques a tenu sa première réunion les 29 et 30 août 2019 et l'a consacrée à l'élaboration de son plan d'action pour la mise en œuvre d'activités précises du secteur d'activité stratégique c), et à la préparation d'un atelier de parties prenantes sur le renforcement des capacités en vue d'une évaluation et d'une surveillance plus efficaces des risques dans le cadre des pertes et préjudices. Cet atelier devrait se tenir les 29 et 30 octobre 2019. L'annexe III contient un résumé des travaux et des informations sur la composition du groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques.

Figure 3  
Compétences régionales des membres du groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques



PRINCIPALES ACTIVITÉS PRÉVUES DANS LE PLAN DE TRAVAIL QUINQUENNAL GLISSANT DU COMITÉ EXÉCUTIF



b) Catalogue des méthodes globales de gestion des risques

33. Pour mettre en œuvre l'activité a) du domaine d'action 2<sup>21</sup> de son premier plan de travail biennal, le Comité exécutif a entrepris, en février 2016, l'élaboration, en format papier, d'un catalogue des méthodes globales de gestion des risques. À partir de février 2018, sur invitation du Comité exécutif, des intervenants très divers ont formulé des observations sur ce projet. Au cours de la période considérée, le groupe d'experts techniques a examiné ce catalogue et a fourni d'autres contributions en vue de sa mise au point définitive<sup>22</sup>.

34. Reprenant plus de 340 méthodes recensées dans cinq régions géographiques, ce catalogue présente des méthodes d'évaluation et de réduction des risques, de transfert des risques financiers, de conservation des risques et de démarches transformatrices, et les environnements favorables à ces méthodes. Il présente également, dans un format facile à utiliser, des exemples de pratiques actuelles et d'enseignements à retenir dans ce domaine.

<sup>21</sup> Activité a) du domaine d'action 2 du premier plan de travail biennal : recenser les outils, les technologies, les bonnes pratiques et les enseignements tirés, notamment en ce qui concerne les politiques et les normes de données, les instruments tels que les assurances et la protection sociale, ainsi que les démarches transformatrices, permettant de faciliter la gestion globale des risques.

<sup>22</sup> Voir <https://unfccc.int/topics/resilience/resources/compendium-on-comprehensive-risk-management-approaches>.

Il aide les praticiens et les décideurs à mieux comprendre la gestion globale des risques dans le cadre du renforcement de la résilience à long terme des pays, des populations vulnérables et des collectivités.

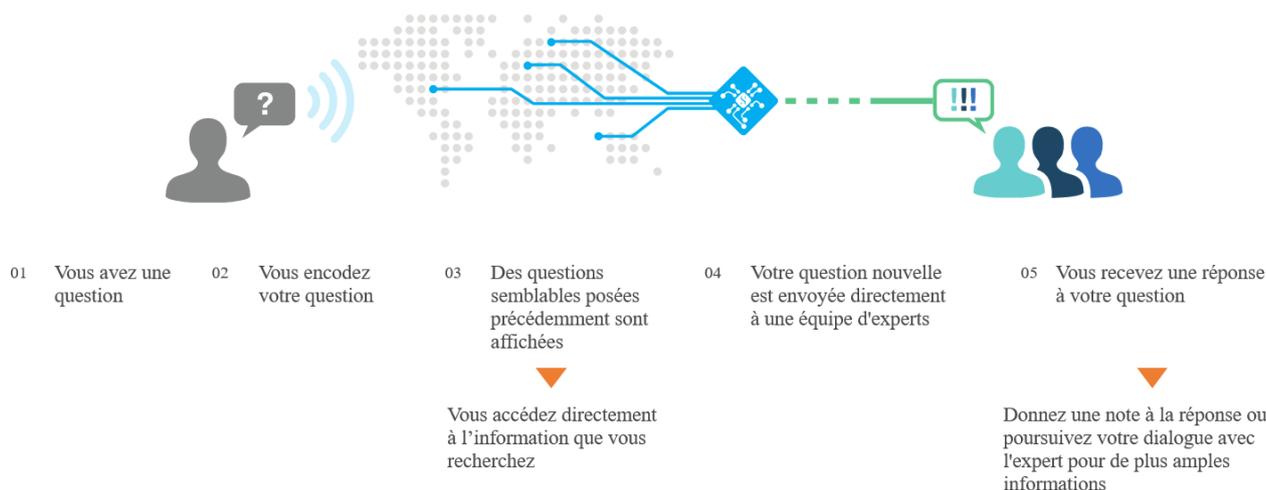
**c) Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques**

35. Le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques<sup>23</sup>, dont le mandat a été établi à la vingt et unième session de la COP et qui a été mis en activité à la vingt-troisième session, centralise les données sur l'assurance et le transfert des risques de façon à aider les Parties à mettre au point et appliquer des stratégies globales de gestion des risques. En septembre 2019, le Centre d'échange d'informations contenait des informations sur 83 institutions concernées, 40 études de cas et 29 tutoriels.

36. La plateforme RISK TALK, conçue en collaboration avec le secrétariat du Partenariat mondial InsuResilience, est la partie interactive du Centre d'échange d'informations. Elle utilise l'intelligence artificielle pour connecter des personnes qui recherchent des solutions sur mesure avec l'univers des spécialistes en transfert de risques (voir fig. 4). Au 26 septembre 2019, 137 questions précises avaient été affichées et 179 réponses avaient été fournies. Ces opérations ont été visualisées 5 962 fois au total. Au cours de la période considérée, le service RISK TALK a été mis à la disposition des utilisateurs en plusieurs langues, en plus de l'anglais.

Figure 4

**Plateforme RISK TALK du Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques**



**4. Communication entre les organes et les programmes de travail**

37. Le Comité exécutif a poursuivi ses efforts pour améliorer la cohérence et a examiné les possibilités de collaboration par des échanges informels d'informations sur les travaux actuels et futurs des organes compétents et des programmes de travail concernés.

38. Conscient de l'importance de la collaboration avec d'autres organes constitués pour que l'action menée dans le cadre de la Convention soit cohérente, le Comité exécutif a désigné, à sa neuvième réunion, des membres chargés d'assurer le lien avec les organismes ci-après : le Comité de l'adaptation ; le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ; le Fonds vert pour le climat ; le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ; le Groupe d'experts des pays les moins avancés ; le Comité de Paris sur le renforcement des capacités ; le Comité permanent du financement ; le Comité exécutif de la technologie ; et la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones. Les membres ainsi désignés, au nom du Comité exécutif, contribuent, sur demande, aux différents travaux des organismes susmentionnés et participent aux réunions et manifestations, selon que de besoin.

<sup>23</sup> Accessible à l'adresse suivante : <http://unfccc-clearinghouse.org/>.

39. Le Comité exécutif a contribué à diverses manifestations organisées pendant la vingt-quatrième session de la COP et la cinquantième session des organes subsidiaires, notamment :

- a) La troisième réunion annuelle du Conseil du Fonds vert pour le climat avec les organes constitués de la Convention ;
- b) La réunion du Groupe de travail conjoint SBSTA-GIEC ;
- c) La troisième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;
- d) Un atelier sur les questions de genre et les changements climatiques – l’impact du Programme de travail de Lima relatif au genre et de son Plan d’action pour l’égalité des sexes ;
- e) Un dialogue informel ouvert entre les représentants des organes constitués sur les trois fonctions de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ;
- f) La réunion conjointe du Comité permanent du financement avec les présidents et coprésidents des organes constitués ;
- g) Un atelier sur l’Action commune de Koronivia pour l’agriculture.

40. Le Comité exécutif a contribué au bilan concernant la mise en œuvre et le niveau d’ambition pour la période allant jusqu’en 2020, qui a eu lieu à la vingt-quatrième session de la COP.

## **C. Rôle de premier plan en matière de réflexion pour la sensibilisation et l’édification des connaissances**

### **1. Sciences**

41. S’il est vrai que les discussions menées au titre de la Convention n’ont cessé de progresser depuis la création du Mécanisme international de Varsovie, la discipline des pertes et préjudices reste relativement nouvelle et doit encore être mieux comprise, démystifiée et conceptualisée dans divers domaines thématiques, afin de faciliter davantage la coopération pour l’action et l’appui.

42. Conscient qu’il importe de continuer d’examiner les besoins en informations scientifiques et les lacunes, en collaboration avec le GIEC et d’autres organismes scientifiques, et pour donner suite aux directives de la COP<sup>24</sup>, le Comité exécutif, à la réunion du Groupe de travail conjoint SBSTA-GIEC, a informé les représentants du GIEC<sup>25</sup> de ses travaux pertinents et proposé de renforcer la coopération entre les deux organismes, moyennant :

- a) L’organisation conjointe, par le GIEC et le Comité exécutif, d’activités de sensibilisation à tous les niveaux ;
- b) Une communication régulière et ouverte entre le GIEC et le Comité exécutif, y compris avec les auteurs des rapports du GIEC, pour orienter les activités du Comité exécutif et informer les experts des besoins en connaissances ;
- c) L’utilisation des rapports du GIEC pour orienter le plan de travail glissant et les activités du Comité exécutif.

### **2. Phénomènes qui se manifestent lentement**

43. Il est de plus en plus admis que les phénomènes qui se manifestent lentement ont déjà des effets néfastes pour les populations vulnérables et les écosystèmes dont elles dépendent. Il existe plusieurs approches pour remédier aux pertes et préjudices liés aux phénomènes qui se manifestent lentement, mais les effets qui en résultent et les moyens d’y faire face restent insuffisamment compris.

<sup>24</sup> Décision 4/CP.22, par. 4 c), et décision 5/CP.23, par. 15 et 16.

<sup>25</sup> Au cours de la réunion du Groupe de travail conjoint SBSTA-GIEC, tenue le 7 décembre 2018.

44. Le Comité exécutif a constaté qu'il fallait renforcer la collaboration entre la communauté scientifique et les décideurs en ce qui concerne les phénomènes qui se manifestent lentement et les possibilités existantes en matière de gestion des risques. Dans le cadre de la mise en œuvre du secteur d'activité stratégique a) concernant les phénomènes qui se manifestent lentement, le Comité exécutif a décidé, à sa huitième réunion, de publier un numéro spécial de la revue *Current Opinion in Environmental Sustainability* afin d'étoffer les connaissances et de mettre en évidence les approches qui pourraient être adoptées pour évaluer ces phénomènes aux niveaux local, national et régional et y faire face.

45. Au cours de la période considérée, la mise au point du processus et d'un calendrier général ont progressé. Au moyen d'un appel à manifestation d'intérêt, le Comité exécutif a engagé cinq experts qui, en tant qu'éditeurs invités, contribueront bénévolement à ces travaux. En coopération avec Elsevier, il a également invité des experts à donner leur avis sur la durabilité environnementale en rapport avec les phénomènes qui se manifestent lentement (par exemple, une nouvelle compréhension de ces phénomènes et des effets des changements climatiques), l'objectif étant<sup>26</sup> :

a) D'étudier la nature des phénomènes qui se manifestent lentement et de mettre en évidence les thèmes nouveaux dans la littérature scientifique à ce sujet ;

b) De recenser les lacunes et les difficultés liées à la compréhension des phénomènes qui se manifestent lentement et de leurs conséquences aux niveaux local, national et régional, ainsi que les approches possibles pour les gérer.

46. Le Comité exécutif prévoit de faire publier le numéro spécial de la revue en juin 2021.

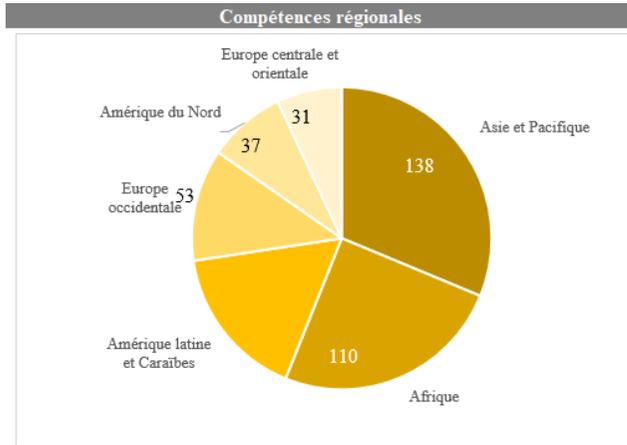
## D. Élargissement du réseau d'experts

47. Le fichier d'experts du Mécanisme international de Varsovie est une autre mine de connaissances, de compétences techniques et de ressources que le Comité exécutif mobilise pour mettre en œuvre son plan de travail. Les experts dont le nom figure dans le fichier ont la possibilité, d'où qu'ils viennent, de travailler directement et à titre bénévole avec le Comité et ses groupes d'experts. Ils contribuent à l'exécution du plan de travail du Comité en apportant des connaissances, compétences techniques et ressources très riches, grâce à leurs réseaux, et contribuent volontairement à la promotion du Mécanisme international de Varsovie.

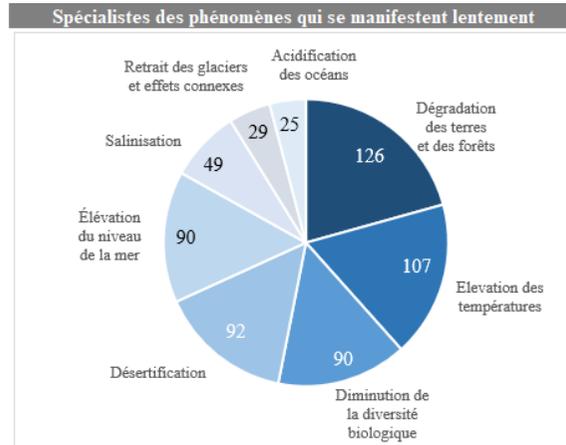
48. Au 17 septembre 2019, 244 experts étaient inscrits au fichier (voir fig. 5). Depuis la dernière période considérée, leur nombre a augmenté de 52 : 43 nouveaux experts ont des compétences dans le secteur d'activité stratégique a), 45 dans le secteur d'activité stratégique b) et 51 dans le secteur d'activité stratégique c). La proportion de femmes parmi les experts a augmenté de 4,6 %, ce qui a contribué à améliorer l'équilibre entre les sexes.

<sup>26</sup> Voir <https://www.journals.elsevier.com/current-opinion-in-environmental-sustainability/call-for-abstracts/call-for-abstracts-slow-onset-events>.

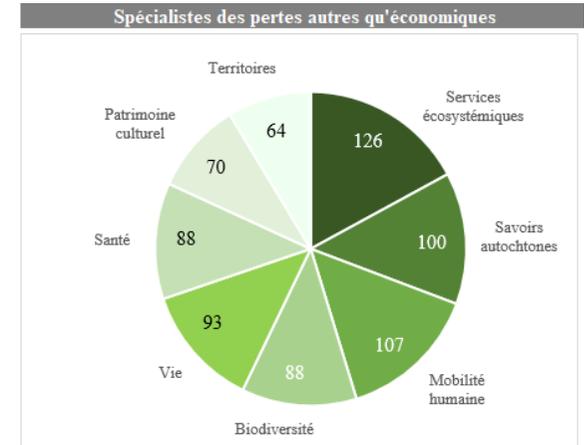
Figure 5  
Présentation générale des experts inscrits au fichier d'experts du Mécanisme international de Varsovie le 17 septembre 2019



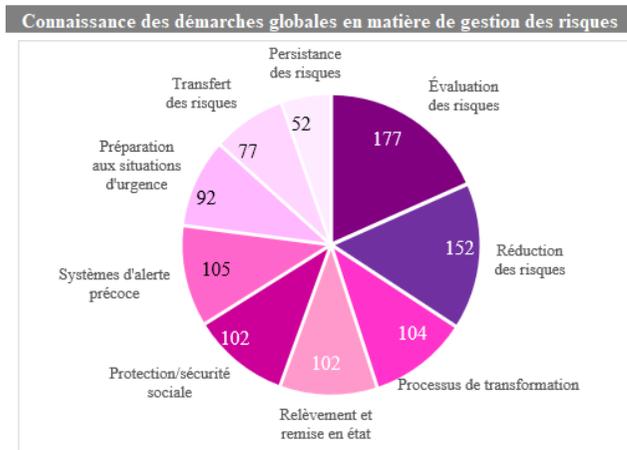
Nombre d'experts ayant fait part de compétences régionales : 237



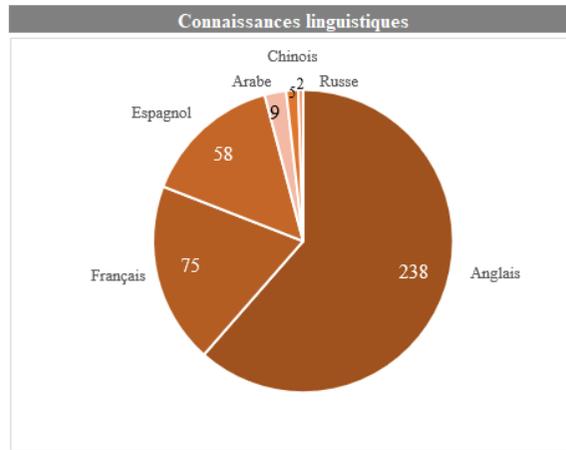
Nombre d'experts ayant des compétences relatives aux phénomènes qui se manifestent lentement : 205



Nombre d'experts ayant des compétences relatives aux pertes autres qu'économiques : 217



Nombre d'experts ayant fait part d'une connaissance des démarches globales en matière de gestion des risques : 227



Nombre d'experts ayant fait part de connaissances linguistiques : 244



Nombre d'experts ventilé par sexe : 244

## Annexe I

### Membres du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et groupes d'experts dont ils font partie

<i>Membre</i>	<i>Mandants</i>	<i>Partie</i>	<i>Groupe d'experts</i>
Adao Soares Barbosa	Parties non visées à l'annexe I/ pays les moins avancés	Timor-Leste	Pertes autres qu'économiques
Valeriy Sedyakin	Parties visées à l'annexe I	Fédération de Russie	Pertes autres qu'économiques
Narcis Jeler	Parties visées à l'annexe I	Union européenne	Pertes autres qu'économiques
Nurul Quadir	Parties non visées à l'annexe I/ États d'Asie et du Pacifique	Bangladesh	Pertes autres qu'économiques
Le-Anne Roper	Parties non visées à l'annexe I/ États d'Amérique latine et des Caraïbes	Jamaïque	Gestion globale des risques
Christoph von Stechow	Parties visées à l'annexe I	Allemagne	Gestion globale des risques
Nedal Katbehbader	Partie non visée à l'annexe I	État de Palestine	Gestion globale des risques
Erling Kvernevik	Parties visées à l'annexe I	Norvège	Gestion globale des risques
Antonio Cañas	Parties non visées à l'annexe I/ États d'Amérique latine et des Caraïbes	El Salvador	Phénomènes qui se manifestent lentement
Malcolm Ridout	Parties visées à l'annexe I	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Phénomènes qui se manifestent lentement
Alpha Oumar Kaloga	Parties non visées à l'annexe I/ États d'Afrique	Guinée	Phénomènes qui se manifestent lentement
Farhan Akhtar	Parties visées à l'annexe I	États-Unis d'Amérique	Phénomènes qui se manifestent lentement
Cornelia Jäger	Parties visées à l'annexe I	Autriche	Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population
Pepetua Election Latasi	Parties non visées à l'annexe I/ États d'Asie et du Pacifique	Tuvalu	Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population
Sumaya Zakieldeem	Parties non visées à l'annexe I/ États d'Afrique	Soudan	Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population
Russell Miles	Parties visées à l'annexe I	Australie	Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population
Yuichi Ono	Parties visées à l'annexe I	Japon	-
Dawn Pierre-Nathoniell (Coprésidente)	Parties non visées à l'annexe I/ petits États insulaires en développement	Sainte-Lucie	-

---

<i>Membre</i>	<i>Mandants</i>	<i>Partie</i>	<i>Groupe d'experts</i>
Monika Antosik (Coprésidente)	Parties visées à l'annexe I	Pologne	-
Vacant	Partie non visée à l'annexe I	-	-

---

*Note* : Les groupes d'experts sont créés par le Comité exécutif en application du paragraphe 8 de la décision 2/CP.20, du paragraphe 49 de la décision 1/CP.21, et du paragraphe 4 b) de la décision 4/CP.22. Le Comité exécutif élit au maximum quatre de ses membres dans chaque groupe d'experts.

## Annexe II

### Résumé des travaux de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population à sa troisième réunion, composition et plan de travail de l'équipe

1. À sa vingt-quatrième session, la COP a salué la décision prise par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie de proroger le mandat de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population<sup>27</sup>. À sa neuvième réunion, le Comité exécutif a adopté le nouveau mandat de l'Équipe spéciale et constaté que la première réunion de l'Équipe, dans la deuxième phase, était déjà prévue.
2. L'Équipe spéciale a tenu la première réunion de sa deuxième phase (la troisième réunion dans l'ensemble) les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2019 à Genève pour élaborer son plan d'action. Organisée dans les locaux de l'OIM, la réunion a été animée par Pepetua Election Latasi et Russell Miles.
3. Dix membres y ont participé en personne (voir le tableau 1 pour de plus amples informations sur la composition de l'Équipe spéciale). En outre, le Comité de l'adaptation et l'OIT étaient représentés par Kulthoum Motsumi et Katerine Landuyt, respectivement. Les représentants du PNUD et du Groupe d'experts des pays les moins avancés étaient absents.

Tableau 1

#### Membres actuels de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population

<i>Nom</i>	<i>Affiliation</i>
Keti Chachibaia	PNUD
Madeline Garlick	HCR
Dina Ionesco	OIM
Michelle Leighton	OIT
Ezekiel Simperingham	FICR
Atle Solberg	Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes
Bina Desai	Groupe consultatif sur les changements climatiques et la mobilité humaine
Zoe Rasbash	YOUNGO
Liu Shuo	Comité de l'adaptation
Idrissa Semde	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Cornelia Jäger	Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie
Pepetua Election Latasi	Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie
Russell Miles	Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie
Sumaya Zakieldeen	Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie

<sup>27</sup> Décision 10/CP.24, par. 4.

4. Pour que les débats soient efficaces, les cofacilitateurs avaient demandé aux membres de leur communiquer les éléments ci-après avant la réunion :

a) Des informations sur les manifestations et conférences prévues dans les mois et années à venir et qui pourraient présenter un intérêt pour les travaux de l'Équipe spéciale. Les membres ont fourni des informations pertinentes en précisant, par exemple, les dates et heures, les lieux, les noms des manifestations et la manière dont celles-ci pouvaient être utiles aux activités de l'Équipe spéciale ;

b) Des propositions initiales pour des activités qui pourraient être intégrées dans le plan d'action de l'Équipe spéciale. Les membres ont présenté des propositions en vue :

i) D'aider le Comité exécutif à mettre en œuvre le secteur d'activité d) du plan de travail quinquennal glissant<sup>28</sup> ;

ii) De faciliter la mise en œuvre des recommandations relatives aux démarches intégrées propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face, figurant dans l'annexe à la décision 10/CP.24 ;

iii) De faciliter l'application des paragraphes 38 et 39 du rapport annuel de 2018 du Comité exécutif.

5. Le secrétariat a rassemblé des informations concernant les points a) et b) ci-dessus et les a communiquées à tous les membres avant la troisième réunion de l'Équipe spéciale.

6. Au cours de la première séance de la réunion, les participants ont discuté de la structure que pourrait prendre leur plan de travail et ont examiné des documents de référence, y compris la compilation des contributions susmentionnées. Pendant la deuxième séance, des membres techniques ont présenté diverses activités pertinentes qu'ils pourraient mener dans le cadre du plan d'action. La troisième séance s'est déroulée dans le cadre d'un groupe de travail subsidiaire aux fins de l'élaboration d'un modèle de plan d'action par groupe d'activités. La quatrième séance, suivie d'une séance nocturne, a porté sur l'examen du projet de plan d'action, pour en assurer la cohérence et l'exhaustivité.

7. Le deuxième jour, au cours de la cinquième séance, l'Équipe spéciale a surtout travaillé sur les aspects de sensibilisation, de communication et de participation des parties prenantes qu'elle souhaitait intégrer à son plan de travail pour 2020-2021. La réunion, qui a duré une journée et demie, s'est terminée par un débat sur les prochaines étapes.

8. L'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population a décidé :

a) D'affiner le libellé des activités dans un délai convenu ;

b) De transmettre au Comité exécutif, pour approbation, son projet de plan d'action ;

c) D'organiser une manifestation parallèle, à la vingt-cinquième session de la COP, pour présenter ses travaux.

<sup>28</sup> Le secteur d'activité stratégique d) est libellé comme suit : « Coopération et facilitation renforcées concernant la mobilité des êtres humains, notamment les migrations, les déplacements et la réinstallation planifiée ».

## Annexe III

### Résumé des travaux du groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques à sa première réunion, composition du groupe et plan d'action

1. La première réunion du groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques a eu lieu les 29 et 30 août 2019 à l'Institut allemand de développement à Bonn et a été animée par les trois membres du Comité exécutif qui siègent dans ce groupe.

2. Le groupe d'experts techniques est composé de 18 membres représentant les diverses régions géographiques, des domaines techniques variés et des compétences transdisciplinaires (voir tableau 1), et de 4 membres du Comité exécutif. Sur les 18 membres techniques, 13 ont assisté à la réunion en personne ; les membres issus du Forum pour le développement de l'assurance, de l'Université Mohammed VI polytechnique et de l'Université des Nations Unies y ont participé par vidéoconférence ; et les membres représentant le secrétariat de la Communauté du Pacifique et l'Overseas Development Institute étaient absents.

Tableau 1

#### Composition du groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques

<i>Nom</i>	<i>Affiliation</i>
<b>Démarches globales en matière de gestion des risques</b>	
Victor Cardenas	Indépendant
Riyanti Djalante	Institut des hautes études sur la viabilité de l'Université des Nations Unies
Anne Hammill	Institut international du développement durable
Gernot Laganda	Programme alimentaire mondial
Ekhosuehi Iyahen	Forum pour le développement de l'assurance
Reinhard Mechler	International Institute for Applied Systems Analysis
Rebecca Nadin	Overseas Development Institute
Linda Ann Siegele	Indépendante
<b>Observation et évaluation des risques</b>	
Amir H. Delju	Organisation météorologique mondiale
Fatima Driouech	Université Mohammed VI polytechnique (Maroc)
Stefan Rösner	Service météorologique allemand
David Stevens	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
Maarten van Aalst	FICR
Harjeet Singh	ActionAid International
<b>Profil des risques</b>	
Litea Biukoto	Communauté du Pacifique
Soenke Kreft	Munich Climate Insurance Initiative, Université des Nations Unies
Aparna Shrivastava	Mercy Corps/Start Network
Adelle Thomas	Climate Analytics

3. La réunion a consisté en six séances<sup>29</sup>. La première a permis de fournir des informations contextuelles, d'une part sur les objectifs et les principales réalisations du Mécanisme international de Varsovie, en particulier le renforcement de la visibilité des questions relatives aux pertes et préjudices dans plusieurs domaines, dans les processus politiques internationaux et dans la recherche universitaire et, d'autre part, sur les activités du Comité exécutif, y compris son programme de travail quinquennal glissant.

4. À la deuxième séance, trois auteurs principaux de l'évaluation et des rapports spéciaux du GIEC (qui sont également membres du groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques) en ont présenté les principales conclusions<sup>30</sup>. Des exposés ont porté sur les tendances et les conclusions scientifiques concernant les effets du réchauffement planétaire de 1,5 °C et 2 °C, la valeur ajoutée des méthodes transformatrices de gestion des risques, le rôle des terres dans la lutte contre les changements climatiques, les différentes solutions socioéconomiques, les risques en cascade, et l'importance croissante accordée à la gestion des risques et à l'adaptation transformatrice. Pendant la troisième séance, trois groupes de travail se sont penchés sur la définition des jalons et des étapes pour la mise en œuvre du secteur d'activité stratégique c) du plan de travail, les responsables et coresponsables de chaque action, les résultats escomptés, les approches possibles et un calendrier indicatif.

5. Après une séance de travail nocturne organisée pour mieux formuler le plan d'action, la quatrième séance tenue le deuxième jour portait sur la finalisation du projet de plan d'action. La deuxième journée s'est terminée par l'examen de l'éventuelle portée qu'aurait un atelier sur le renforcement des capacités d'observation et d'évaluation des risques en matière de pertes et préjudices liés aux effets des changements climatiques et de l'ordre du jour de cet atelier, ainsi qu'une liste indicative des catégories de personnes invitées.

6. Le groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques :

a) A approuvé le processus et un calendrier provisoire pour la mise au point définitive du plan d'action qui sera transmis au Comité exécutif pour approbation ;

b) A convenu de se réunir au moins une fois par an sous forme de réunions en ligne ou consécutives.

---

<sup>29</sup> Tous les documents issus de la première réunion du groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques, y compris l'ordre du jour, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/executive-committee-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage-wim-excom/first-meeting-of-the-technical-expert-group-on-comprehensive-risk-management>.

<sup>30</sup> Maarten van Aalst, Reinhard Mechler et Zinta Zommers.